ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 27/2009

TITRE :	Soutien à l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones
OBJET :	Terres
PROPOSEUR(E) :	Paul Tomer, Chef, Première Nation de Kingsclear, N.-B,
COPROPOSEUR(E) :	Joan Phillip, mandataire et conseillère, bande indienne de Penticton, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009

ATTENDU QUE :

A. En 2000, l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) a été constituée en personne morale sans but lucratif en vue de renforcer les capacités et d'améliorer les normes professionnelles dans le domaine de la gestion des terres autochtones;

Les divisions régionales de l'ANGTA travaillent ensemble à l'accomplissement de la mission de l'Association, qui est représentée par les associations régionales de gestion des terres suivantes :

- Atlantic Region Aboriginal Lands Association (ARALA) – 6 membres-citoyens des Premières Nations;
- Association des agents des terres des Premières nations du Québec et du Labrador (AATPNQL) – 9 membres-citoyens des Premières Nations;
- Ontario Aboriginal Lands Association (OALA) - 23 membres-citoyens des Premières Nations;
- Manitoba Uske (MU) – 11 membres-citoyens des Premières Nations;
- Saskatchewan Aboriginal Lands Technicians (SALT) – 9 membres-citoyens des Premières Nations;
- Treaty and Aboriginal Land Stewards Association of Alberta (TALSAA) – 9 membres-citoyens des Premières Nations;
- Planning and Land Administrators of Nunavut (PLAN) – 24 membres-citoyens des Premières Nations;
- Toute autre association régionale des terres dûment acceptée, par voie de résolution du conseil d'administration, en tant que membre de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones;
- Au total, 89 membres de communautés inuites et des Premières Nations;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

B. Les gestionnaires des terres ont de plus en plus de difficultés à répondre aux demandes pour assurer une gestion efficace des terres;

Le rapport du nouveau cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones indique que 585 Premières Nations vivent dans 2 914 réserves individuelles, qui représentent une superficie totale de 3.2 millions d'hectares. Depuis 1990, cette superficie territoriale a augmenté de 23 % et devrait continuer de croître. De plus, les ententes sur les revendications globales conclues dans le Nord ont donné aux Inuits le contrôle de 25 % des terres émergées du Canada;

C. Depuis sa fondation et grâce à l'aide financière des Affaires indiennes et du Nord Canada, l'ANGTA offre des possibilités de perfectionnement professionnel, de réseautage et d'expertise technique à ses membres afin de répondre à leurs besoins actuels et futurs en matière de gestion et de les aider à gérer plus efficacement leurs terres;

L'ANGTA a pris les initiatives suivantes pour renforcer les capacités des gestionnaires des terres :

- Développer et offrir un deuxième niveau – Une formation technique comprenant six (6) modules en français et en anglais;
- Établir le Programme de certification professionnelle en gestion des terres (PCPGT); l'ANGTA a décerné un certificat à 39 gestionnaires des terres depuis 2006;
- En collaboration avec AINC et l'Université de la Saskatchewan, l'ANGTA a mis en place un agrément professionnel du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves;
- Certification de 11 Instructeurs en partenariat avec le Loyalist College;
- Depuis 2001, l'ANGTA a organisé 6 conférences nationales sur la gestion des terres dans le cadre de son mandat en matière de réseautage;
- En collaboration avec ses partenaires, l'Association a développé des outils et documents sur la gestion des terres : une trousse pour les ajouts de terres aux réserves (Additions to Reserve Toolkit) et un guide de coordination de la gestion des terres et des logements destiné aux gestionnaires (Housing and Lands Managers Coordination Guidebook);
- Plus de 100 à 150 documents statistiques de référence par année sur des sujets techniques liés à la gestion des terres.

D. L'ANGTA a pour mission de s'assurer de transmettre des compétences et des connaissances aux personnes responsables de la gestion des terres, de l'environnement et des ressources. Cela est indispensable pour accomplir des progrès et atteindre une plus grande autonomie dans la gestion des terres et l'autonomie gouvernementale, pour optimiser les possibilités de développement économique et pour atteindre un degré d'excellence garantissant la qualité du service.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones dans ses fonctions importantes, qui consistent à renforcer les capacités et à améliorer les normes dans le domaine de la gestion des terres.

2. Demandent au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'approuver et de soutenir financièrement le Programme de certification professionnelle en gestion des terres (PCPGT) de l'ANGTA, tel que présenté ci-dessous :
   a. Niveau un – Formation postsecondaire;
   b. Niveau deux – Formation technique;
   c. Aptitudes des Instructeurs;
   d. Trente sept (37) heures d'expérience de travail en gestion des terres des Premières Nations;
   e. Évaluation des équivalences – pour le niveau deux : formation technique;
   f. Maintien du certificat professionnel en gestion des terres.

3. Demandent au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de soutenir financièrement les activités de l'ANGTA.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL